

Décisions de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

EXTRAIT DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 11 MAI 2023

<u>Préavis No 01-2023 – Comptes 2022</u>

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 11 mai 2023,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide:

- 1. d'approuver les comptes 2022 présentant un excédent de charges de CHF 6'239'148.63 à répartir entre les différentes communes;
- 2. d'approuver les comptes 2022 présentant un excédent de charges de CHF 898'246.29 concernant les UAPE, à répartir entre les différentes communes.

<u>Préavis No 02-2023 – Crédit de construction pour la construction d'un collège primaire</u> à Lucens

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 11 mai 2023,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de cet obiet.
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- 1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 10'442'000.00 destiné à financer le crédit de construction d'un nouveau bâtiment scolaire incluant un abri PC sur la parcelle 301 de la localité de Lucens,
- 2. d'autoriser le Comité de direction à emprunter au maximum le montant de CHF 9'142'000.00 aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier,
- 3. de donner le mandat au Comité de direction de démarrer le processus d'augmentation du plafond d'endettement pour répondre aux besoins de la législature actuelle,



- 4. d'autoriser, si nécessaire, un amortissement extraordinaire au maximum de CHF 1'800'000.00 en 2024 dans le cadre du budget de fonctionnement de l'association, afin de garantir le financement du projet,
- 5. de percevoir les charges liées à la construction d'un abri PC de la Commune de Lucens,
- 6. de prendre acte que l'investissement sera amorti au maximum en 30 ans pour le bâtiment, en 10 ans pour le mobilier et en 8 ans pour l'affichage numérique frontal la première fois au budget 2024 ou au plus tard l'année de la fin des travaux.

Préavis 03-2023 – Demande de crédit supplémentaire au budget 2023

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 11 mai 2023,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

 d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 51'000.00 au Comité de direction pour financer la sécurisation d'un nouvel espace de récréation au collège du Fey et aménager un nouveau bureau au secrétariat de l'AISMLE.

Rapport de gestion 2022

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 11 mai 2023,
- vu le rapport du Comité de direction,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

approuve le rapport de gestion 2022.

Au nom du Conseil intercommunal AISMLE

Georges-Alexandre Duc

Président

Anne-Marie Paccaud

Secrétaire